



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

AVIS

ÉMIS PAR

LE CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

LORS DE SA SESSION DU SAMEDI 26 JANVIER 2019

Kuzul sevenadurel Breizh | Conseil culturel de Bretagne | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | Hôtel de Région | Ôte d'Ontré
283 bali Jeneral Patton | 283 avenue du Général Patton | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | RENNES | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@bretagne.bzh | conseil.culturel@bretagne.bzh
www.bretagne.bzh/conseil-culturel

Sommaire

Avis sur le projet de Budget Primitif du Conseil régional de Bretagne pour 2019

Mission III « Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi »

Programme 318 > *Développer les langues de Bretagne* page 5

Mission VI « Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne »

Programme 601 > *Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles* page 6

Programme 602 > *Soutenir les industries de création et le développement de la vie littéraire et cinématographique* page 6

Programme 603 > *Développer le sport en région* page 7

Programme 604 > *Révéler et valoriser le patrimoine* page 8

Programme 605 > *Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception* page 8

Programme 607 > *Développer les actions européennes et internationales*..... page 9

Programme 608 > *Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne* page 9



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 26 janvier 2019

*Introduction du Conseil culturel de Bretagne
sur le projet de Budget Primitif pour 2019*

Contrairement à 2018, le budget 2019 de 1550 millions d'euros présente une évolution positive de 0,8% qui permet un investissement conséquent dans les domaines d'intervention du Conseil régional de Bretagne.

Le Conseil culturel de Bretagne ne peut que se féliciter de cette croissance et de la volonté de l'exécutif régional de poursuivre l'ambition forte de favoriser l'attractivité de la Bretagne, son rayonnement et sa vitalité culturelle.

Dans le domaine du fonctionnement, l'effort budgétaire de la Région pour conforter la politique culturelle apparaît comme un signe positif puisque l'évolution dépasse largement la moyenne du budget régional et conforte donc les actions en cours.

Les priorités affichées en investissement sur le soutien à la filière cinématographique, sur le tourisme et les actions internationales obéissent semble-t-il à une volonté de faire rayonner la Maison Bretagne vers l'extérieur.

Le Conseil culturel estime que cette Maison Bretagne ne sera attractive pour nos visiteurs et de potentiels investisseurs que si elle montre une image culturelle forte et renouvelée. La relative faiblesse des crédits d'investissement du programme 601 ne va pas dans ce sens. La stagnation du budget des langues montre aussi qu'elles ne sont pas considérées comme un vecteur fort de l'identité et de la création artistique en Bretagne.

Le Conseil culturel de Bretagne émet donc les avis suivants sur le budget concernant la culture, les langues, le tourisme et l'identité de la Bretagne :

AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR :
Le projet de Budget Primitif 2019 du Conseil régional

Mission III du Budget Primitif 2019 régional :

« Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi »

Programme 318 > Développer les langues de Bretagne

Le Conseil régional prévoit d'augmenter les crédits de fonctionnement en faveur du breton et du gallo de 150 000 €, soit +2,3%. Ils restent manifestement insuffisants eu égard à la situation préoccupante de nos langues, d'autant que cette hausse ne compense que partiellement la baisse de 3,9% - soit 250 000 € - enregistrée l'an dernier. Une ventilation par sous-programmes est proposée. Il aurait été intéressant de communiquer celle de l'an dernier, ce qui aurait permis de connaître les évolutions envisagées. Dans ce cadre, 350 000 € sont prévus pour le soutien au développement du gallo. Ce crédit sera manifestement insuffisant pour financer l'ambitieux programme qui a été présenté.

On peut espérer sincèrement que la Conférence territoriale fera de l'ensemble des collectivités territoriales bretonnes des acteurs de la politique linguistique en partenariat avec les mouvements associatifs et qu'elle permettra d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des crédits. La question des moyens reste entière.

La concertation qui a précédé l'adoption par le Conseil régional des grandes orientations de sa politique linguistique avait fait émerger des préconisations fortes. On en retrouve peu de traces dans ce projet de budget. Il est incohérent de mettre en avant la situation préoccupante de nos langues et de ne pas engager les efforts nécessaires pour assurer la pérennité de leur usage.

Le Conseil culturel demande donc avec insistance que, dans la nouvelle politique envisagée, il en soit tenu compte et que l'engagement de la Région en faveur de ses langues soit considérablement renforcé de telle sorte à donner aux acteurs du breton et du gallo de nouveaux moyens d'agir.

Le Conseil culturel approuve la mise en place d'une conférence territoriale de la langue bretonne. Il est en effet primordial que la politique linguistique soit portée par l'ensemble des collectivités bretonnes. Il demande à être invité à la conférence en tant qu'observateur. Toutefois, il considère qu'il ne faut pas s'appuyer sur cette seule initiative, dont l'issue est incertaine, pour différer une augmentation significative et indispensable de l'engagement de la Région pour ses langues.

La Convention État-Région devrait faire l'objet cette année d'une négociation en vue de son renouvellement. L'objectif doit être d'obtenir, non seulement un renforcement des dispositifs, mais surtout le respect par l'État de ses engagements. Depuis des décennies, ce dernier n'apporte pas de réponses adaptées et cohérentes aux besoins exprimés. Il faut donc mobiliser les acteurs bretons pour que, dans le cadre de la différenciation prévue par la réforme constitutionnelle, la Région bénéficie de transferts de compétences et de moyens qui lui donnent un rôle de pilotage, notamment en matière d'enseignement des langues régionales, et a minima d'adaptations de mesures réglementaires ou d'organisations administratives.

Le Conseil régional souhaite cibler ses aides aux Ententes de Pays « vers le développement de l'usage de la langue bretonne ». C'est le principal objectif proposé par le Conseil culturel dans ses préconisations et cette évolution, qui suppose une croissance des financements, paraît donc positive. Ces structures fédératives, exclusivement financées sur la politique linguistique, développent aussi des actions, au-delà de cette dimension, en faveur de la culture bretonne de façon élargie : il paraît opportun qu'elles soient également aidées au titre de la politique culturelle de la Région.

Le Conseil culturel considère donc que la réponse budgétaire proposée face à l'urgence de la situation est totalement inadaptée et inacceptable.

Mission VI du Budget Primitif 2019 régional :

« Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne »

Programme 601 > Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Le Conseil culturel de Bretagne approuve la volonté affichée de soutien aux initiatives qui visent à encourager la participation des habitants à la vie culturelle et à une répartition équitable des richesses culturelles sur le territoire.

La mise en réseau des métiers d'art en Bretagne tout comme la priorité accordée au Patrimoine Culturel Immatériel apparaissent comme un véritable tremplin pour deux secteurs porteurs de grande valeur pour notre identité culturelle.

Le constat partagé d'une fragilité des grands événements culturels due notamment à la crise du bénévolat de responsabilité trouvera des éléments de réponse lors du temps de travail prévu par le Conseil régional auquel le Conseil culturel souhaite être associé.

Le Conseil culturel soutient la démarche globale de réflexion, de mise en réseau pour les secteurs professionnels de la musique, des arts visuels, de la danse contemporaine, du théâtre. Cette démarche est porteuse d'une meilleure efficacité.

Les acteurs culturels ne doivent pas être les seuls à faire face aux changements profonds qui traversent l'économie du secteur. La fragilisation des emplois associatifs, les difficultés à mobiliser les bénévoles, les contraintes lourdes qui pèsent sur les organisateurs d'événements sont autant de freins au dynamisme culturel. Une profonde réflexion collective doit être menée. Une simple concertation entre la DRAC et les services culturels de la Région ne peut répondre seule à l'impact de cette nouvelle situation imposée. Le Conseil culturel de Bretagne souhaite qu'une action forte de sensibilisation de l'ensemble des acteurs culturels soit entreprise afin de trouver ensemble des solutions pérennes aux évolutions en cours.

Programme 602 > Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Le Conseil culturel constate une stabilité du soutien apporté à la politique du livre (adoption d'un accord cadre pour le soutien aux librairies indépendantes, aux cafés-librairies, aux résidences d'auteurs, dans un souci de prise en compte des spécificités territoriales), de la radio (soutien aux radios associatives, poursuite de la concertation portée par la CORLAB pour la production de contenus mutualisés), des manifestations cinématographiques et littéraires (soutien aux structures en développement et à celles favorisant la participation des habitants). La Région confirme la vigilance et le soutien attentif qu'elle porte aux structures et aux réseaux qui favorisent les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants, tant au niveau du livre et de la vie littéraire, du cinéma et de l'audiovisuel, des radios associatives et du disque. Le Conseil culturel tient à rappeler que ces réseaux et ces actions de diversification des publics et de dynamisation des territoires ont été fragilisés,

notamment suite à la suppression des aides à l'emploi, avec pour conséquence directe la disparition d'un nombre important d'acteurs sur le terrain.

La hausse annoncée, qui s'élève à 622 000 euros (490 000 euros en investissement et 132 000 euros en fonctionnement), sera majoritairement consacrée au développement de la filière cinématographique en Bretagne, dans le cadre d'un plan triennal, pour permettre aux producteurs de la région d'atteindre le marché national et européen. Cette aide se fera sous la forme d'un renforcement du co-développement d'œuvres et d'une augmentation des plafonds de soutien à la co-production, dans le cadre du fonds d'aide à la création (FACCA).

Le Conseil culturel se réjouit de l'ambition de la Région Bretagne à faire du cinéma produit en région un fer de lance de son industrie créative au-delà de nos frontières. La Bretagne est riche de son Histoire, de ses histoires, de ses femmes et de ses hommes, de ses paysages, elle mérite de se faire une place parmi les grandes régions européennes productrices d'œuvres cinématographiques de référence.

Programme 603 > Développer le sport en région

Le programme 603 fait une place importante à la restructuration de la gouvernance nationale du sport. Dorénavant, en région, un « parlement du sport » validera les axes prioritaires du projet sportif breton et une « conférence des financeurs » permettra à chacun de ses participants de flécher ses crédits. Selon le rédacteur, cette nouvelle organisation confortera le rôle majeur du Conseil régional de Bretagne, ce dont le Conseil culturel ne peut que se réjouir. Par contre, il ne liste pas les financeurs, et le Conseil culturel espère qu'il sera possible de maintenir le financement des trois axes majeurs de la politique sportive du Conseil régional (sport de haut niveau en Bretagne ; accès au sport pour tous ; rayonnement du sport en Bretagne) à des niveaux et dans des proportions comparables.

Le rapport présente par ailleurs Campus Sport Bretagne (au budget de 2 400 000 €, dont 750 000 € de la Région) comme l'opérateur public des politiques sportives en matière de formation (140 apprenti.e.s et plus de 650 stagiaires / +80% par rapport à la rentrée 2016), de sport de haut niveau, et de recherche et développement. Il craint que la réforme de la formation et de l'apprentissage ne mette en péril son fragile et récent équilibre financier.

Côté financement, les **autorisations d'engagement** passent de six à sept millions d'euros. Le Conseil culturel ne peut que se féliciter de voir des petites et moyennes villes bénéficier de ces investissements : construction de piscines à Châteaulin, Saint-Malo et Douarnenez (pour 1 000 000 €), vélodrome couvert à Loudéac (500 000 €), salle de tennis de table de Hennebont (400 000 €).

S'agissant de **rayonnement du sport en Bretagne** la Région entend convier : « *les membres de la Conférence Bretonne du Sport à échanger sur les différents projets autour des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris* ». Puisqu'il semble autant s'agir de « *rayonnement du sport en Bretagne* » que de « *rayonnement de la Bretagne par le sport* », peut-être conviendrait-il de se pencher sur le rôle que les sports/jeux bretons peuvent jouer en matière d'attractivité ?

Le Conseil culturel note avec intérêt que pour la première fois, la Région participe à un programme d'aménagement de lieux de pratique de sports digitalisés/connectés (e-sport) au travers de 4 expérimentations pilotes, à Rennes, Brest, Rostrenen et Auray. En effet, la pratique sportive est un puissant facteur de cohésion sociale et de solidarité. Le sport initie les pratiquants à d'autres propositions artistiques et culturelles, et contribue à la réduction de la fracture culturelle qu'on observe en particulier dans les territoires les plus excentrés des grands centres urbains.

Le Conseil culturel regrette qu'aucune mention ne soit plus faite de l'interconnexion entre sport scolaire et pratique extrascolaire, et encourage le soutien au bénévolat et à l'engagement citoyen.

Programme 604 > Révéler et valoriser le patrimoine

Le Conseil culturel de Bretagne a approuvé la stratégie régionale d'Inventaire telle qu'elle a été votée en décembre dernier par le Conseil régional mais il demande la participation des acteurs à l'élaboration des appels à projets au regard de l'exercice des droits culturels. Au même titre que la Région, les acteurs culturels revendiquent « *la capacité d'initiative qui vise à impulser des projets sur des problématiques à enjeu pour le territoire* ».

Le budget 2019 indique quatre directions fortes :

1. INVENTORIER : l'inventaire participatif mis en place répond à une véritable demande tout comme la mise en place du portail numérique qui permettra à tous d'accéder au fonds exceptionnel de l'inventaire de Bretagne.

Le Conseil culturel rappelle l'importance de valoriser un inventaire sur l'ensemble de la Bretagne Historique.

2. RAYONNER : les actions fortes programmées en 2019 – Musée d'histoire maritime de Saint- Malo, réunion internationale sur la protection du patrimoine subaquatique, recherches sur la Cordelière – participent à muscler une thématique à forte résonance en Bretagne. De même la thématique « Mégalithes » apparaît comme très porteuse à l'international.

3 SOUTENIR : le Conseil culturel apprécie que ces actions de prestige ne se fassent pas au détriment du soutien aux acteurs du territoire : Musées de France, Villes d'art et d'histoire, Petites Cités de Caractère, associations, patrimoine rural, patrimoine culturel immatériel...

4 CRÉER : le soutien affiché à la pérennisation de l'itinéraire Tro Breizh dans sa dimension culturelle et touristique est une bonne chose. Mais cette initiative nouvelle devrait se placer dans un plan coordonné au niveau de la Bretagne historique afin de relier les pays séparés par des limites administratives aberrantes. Des initiatives comme « La traversée moderne d'un vieux pays » (Voyage à Nantes 2018) sont à soutenir tout comme le réseau des Marches de Bretagne.

Programme 605 > Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Le Conseil culturel de Bretagne constate avec satisfaction l'évolution organisationnelle du tourisme en Bretagne, fédérant l'ensemble des acteurs publics et privés.

Cette démarche permet ainsi de renforcer le développement touristique, véritable moteur économique de notre territoire.

Après la création des 10 Destinations, incluant la Destination Bretagne Loire Océan, qui intègre la Loire-Atlantique, et la réorganisation structurelle liée à la loi NOTRe, notre territoire se trouve irrigué en profondeur, mettant en valeur l'ensemble des thématiques favorisant une Bretagne attractive, non seulement en France mais bien au-delà de nos frontières.

Le Conseil culturel de Bretagne insiste particulièrement sur l'importance de notre identité et de notre culture dans le développement touristique, à travers, entre autres, ses nombreux festivals, son patrimoine riche de sa diversité. Il souhaite que la Culture vivante (langues, musique, danses, sports traditionnels et savoir-faire techniques...) soit davantage prise en compte dans les communications du Comité Régional du Tourisme (CRT) pour valoriser la promotion de la Bretagne.

Enfin, il est primordial de signaler le dynamisme des structures qui œuvrent au rayonnement de la Bretagne : CRT, départements, offices de tourisme, associations... véritables acteurs de terrain de cette compétence partagée.

Programme 607 > Développer les actions européennes et internationales

Le Conseil culturel de Bretagne note un budget en forte progression sur un programme qui vise à accroître la notoriété de la Bretagne en Europe. Cet effort particulier, qui se traduit par un renforcement souhaitable de la présence à Bruxelles et un regain d'intérêt pour la Conférence des Régions périphériques maritimes, ne peut être que profitable.

Le Conseil culturel s'étonne de la disparition d'une volonté, clairement affirmée il y a un an, de rapports privilégiés avec le Pays de Galles. Les incertitudes du Brexit, si elles agissent directement sur les programmes économiques, ne devraient pas être prétexte à freiner les flux culturels avec les autres pays celtiques.

Le Conseil culturel voit avec intérêt l'ouverture de relations culturelles avec l'Australie, ces nouveaux horizons devront être confortés pour assurer des liens solides et réciproques avec ce pays.

Programme 608 > Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Le Conseil régional de Bretagne envisage la refonte complète de son portail bretagne.bzh. Le Conseil culturel souhaite que celui-ci intègre de façon transversale l'existence des langues de Bretagne et valorise des pages spécifiques en breton et en gallo.

Le Conseil culturel demande la prise en compte systématique de la Bretagne historique dans la cartographie afin de valoriser une identité commune sur tous les supports de communication.

Le Conseil culturel présent lors des premières phases participatives de la démarche citoyenne Breizh COP, reconnaît une meilleure prise en compte des aspects culturels dans les objectifs. Toutefois, il regrette fortement l'absence du breton et du gallo ainsi que la faible place attribuée aux politiques éducatives dans l'état actuel du travail. Le Conseil culturel souhaite continuer à enrichir la réflexion générale sur les points retenus comme priorité régionale et que la Grande Assemblée de Bretagne annoncée soit le ferment d'une grande ambition partagée par l'ensemble des Bretonnes et des Bretons.

Le Conseil culturel souhaite que la future campagne d'attractivité pour promouvoir le rayonnement de la Bretagne soit véritablement ciblée Bretagne et non pas autour du concept « Ouest » qui cultive l'ambiguïté dans le contexte de la mobilisation des électeurs de Loire-Atlantique pour la réunification de la Bretagne.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 54

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstentions : 0



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Kuzul sevenadurel Breizh | **Conseil culturel de Bretagne** | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | Hôtel de Région | Ôte d'Qontré
283 bali Jeneral Patton | 283 avenue du Général Patton | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | **RENNES** | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@bretagne.bzh | conseil.culturel@bretagne.bzh
www.bretagne.bzh/conseil-culturel